



NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2022/079

Genève, le 11 novembre 2022

CONCERNE :

CHINE

Désignations géographiques utilisées dans certaines propositions de la CoP19

1. Le Gouvernement de la Chine a demandé au Secrétariat de publier les informations ci-jointes concernant les désignations géographiques utilisées dans certaines des propositions d'amendements des annexes de la CITES soumises à la CoP19 par les Parties.
2. Le Secrétariat saisit également cette occasion pour remercier la Chine d'avoir porté à son attention l'erreur des couleurs de la carte qui se trouve à la page 89 de l'annexe 2 du document SC75 Doc. 13. Dans les documents qu'il prépare, le Secrétariat CITES, en tant qu'entité des Nations unies administrée par le Programme des Nations unies pour l'environnement, se conforme strictement à la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies, « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies ». Le Secrétariat regrette tout inconvénient que cela peut avoir causé.

Corrections acceptables des erreurs figurant dans les propositions

CoP19 Prop. 1

A. Proposition

Transfert de *Hippopotamus amphibius* de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES.

B. Auteurs de la proposition

Bénin, Burkina Faso, Gabon, Guinée, Libéria, Mali, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Togo.

C. Erreurs dans le projet de proposition

a) La RAS de Hong Kong (Chine) est mentionnée sept fois parallèlement à la Chine et est désignée une fois par le terme « pays ».

b) La RAS de Macao (Chine) est mentionnée une fois parallèlement à la Chine.

D. Corrections acceptables

a) À la page 10, sous-section 6.4, paragraphe 2, ligne 3, remplacer « 48 pays » par « 48 pays et régions ».

b) Remplacer tous les « RAS de Hong Kong » et « RAS de Macao » figurant dans la proposition par « RAS de Hong Kong (Chine) » et « RAS de Macao (Chine) ».

c) À la page 2, sous-section 2, paragraphe 5, lignes 14 et 17, à la page 9, sous-section 6.2, paragraphe 2, ligne 5 paragraphe 3, ligne 4 et ligne 8, et à la page 10, section 6.4, paragraphe 2, ligne 4, remplacer « Chine » par « Chine continentale ».

d) À la page 38, remplacer « Chine (à la frontière avec Hong Kong) » par « Chine continentale (à la frontière avec la RAS de Hong Kong) » et remplacer « Chine (à la frontière avec RAS de Macao) » par « Chine continentale (à la frontière avec la RAS de Macao) ».

CoP19 Prop. 3

A. Proposition

Supprimer l'annotation existante à l'inscription à l'Annexe II de la population de rhinocéros blancs du Sud de l'Eswatini.

B. Auteur de la proposition

Royaume d'Eswatini (ex-Swaziland)

C. Erreur dans le projet de proposition et corrections acceptables

À la page 7, sous-section 6.4, paragraphe 2, remplacer « deux ressortissants taiwanais » par « deux citoyens de la province chinoise de Taïwan ».

CoP19 Prop. 5

A. Proposition

Inscription de toutes les populations de *Loxodonta africana* (éléphants d’Afrique) à l’Annexe I par le transfert de l’Annexe II à l’Annexe I des populations du Botswana, de la Namibie, d’Afrique du Sud et du Zimbabwe.

B. Auteurs de la proposition

Burkina Faso, Guinée équatoriale, Mali, Sénégal.

C. Erreur dans le projet de proposition

La RAS de Hong Kong est mentionnée deux fois parallèlement à la Chine.

D. Correction acceptable

À la page 16, paragraphe 4, ligne 9, et à la page 20, paragraphe 2, ligne 2, remplacer « Chine » par « Chine continentale ».

CoP19 Prop. 7

A. Proposition

Transférer la bernache des Aléoutiennes (*Branta canadensis leucopareia*) de l’Annexe I à l’Annexe II.

B. Auteur de la proposition

États-Unis d'Amérique

C. Erreurs dans le projet de proposition

a) Il est fait référence à Taïwan à deux reprises sans préciser que Taïwan est une province chinoise.

b) Dans le tableau 1 (seulement en anglais), la RAS de Hong Kong (Chine) et la Province chinoise de Taïwan sont considérées comme des pays d'importation (« *Importing countries* »).

D. Corrections acceptables

a) À la page 9, ligne 2, remplacer « Taïwan » par « Province chinoise de Taïwan ».

b) Aux pages 16 et 17, tableau 1 (seulement en anglais), remplacer « *Importing Countries* » par « *Importing Countries and regions* », et remplacer « *Taiwan* » par « *Taiwan Province of China* ».

CoP19 Prop. 10

A. Proposition

Transférer *Phoebastria albatrus* de l'Annexe I à l'Annexe II de la CITES.

B. Auteur de la proposition

États-Unis d'Amérique

C. Erreurs dans le projet de proposition

- a) Dans le projet de proposition, il est fait référence à Taïwan à six reprises, dont trois fois dans l'expression « *Taiwan National Plan of Action* » pour décrire le plan de gestion des espèces de la province chinoise de Taïwan, sans préciser que Taïwan est une province de Chine.
- b) L'île Diaoyu et ses îles annexes sont le territoire inhérent de la Chine. Dans la proposition américaine, l'île chinoise de Diaoyu, qui est le territoire inhérent de la Chine, est appelée à cinq reprises « archipel de Senkaku », un nom utilisé unilatéralement par le Japon et non acceptable par la Chine, et est même directement appelée « *Senkaku Islands of Japan* » [archipel japonais de Senkaku] à la page 2 du tableau de l'annexe du projet de proposition. Les noms utilisés unilatéralement par le Japon ont également été appliqués aux îles annexes de l'île Diaoyu.

D. Corrections acceptables

Afin de corriger les erreurs susmentionnées dans le projet de proposition, la Chine a demandé à son homologue américain d'apporter les corrections suivantes aux descriptions erronées. Cependant, l'autorité scientifique CITES des États-Unis n'a pas répondu à notre demande au moment où nous publions cette lettre.

(1) Corrections acceptables des descriptions erronées relatives à la province chinoise de Taïwan.

- a) À la page 5, paragraphe 4.5, ligne 5 : remplacer « les îles Agincourt et Pescadore à Taïwan » par « les îles Agincourt et Pescadore de la province chinoise de Taïwan » ;
- b) Dans le tableau 3. Species management of *P. albatrus* : supprimer toutes les informations relatives à Taïwan.
- c) À la page 11, supprimer la référence 32 relative à Taïwan.
- d) Modifier ou supprimer toutes les expressions relatives à Taïwan qui sont incompatibles avec la Résolution 2758 des Nations unies et le Principe d'Une seule Chine.

(2) Corrections acceptables des descriptions erronées relatives à Diaoyu Dao et ses îles annexes

- a) À la page 2, paragraphe 3.1, ligne 5, remplacer « îles Minami-kojima et Kitakojima de l'archipel de Senkaku » par « Nanxiao Dao et Beixiao Dao de l'archipel chinois de Diaoyu ».
- b) À la page 3, paragraphe 3.3, ligne 18, remplacer « Minami-kojima » par « Nanxiao Dao ».
- c) À la page 4, paragraphe 4.1, ligne 2, remplacer « Minami-kojima, Kitakojima » par « Nanxiao Dao, Beixiao Dao » ;
- d) À la page 4, paragraphe 4.3, ligne 6, remplacer « archipel de Senkaku » par « Diaoyu Dao et ses îles annexes ».
- e) À la page 5, paragraphe 4.4, lignes 7, 8 et 15, remplacer toutes les mentions de « Minami-kojima » par « Nanxiao Dao ».
- f) À la page 5, paragraphe 4.5, ligne 4 : remplacer « Minami-kojima, Uotsurijima et Kobisho, sur l'archipel japonais de Senkaku » par « Nanxiao Dao, Diaoyu Dao, et Huangwei Yu de l'archipel chinois de Diaoyu ».
- g) À la page 8, paragraphe 8.2, ligne 2, remplacer « archipel de Senkaku » par « Diaoyu Dao et ses îles annexes », et ligne 6, remplacer « Minami-kojima » par « Nanxiao Dao ».
- h) Dans le tableau 1. Oil Spills (seulement en anglais) : remplacer « *Senkaku Islands of Japan* » par « *Diaoyu Dao and its affiliated Islands of China* ».

CoP19 Prop. 16

A. Proposition

Inscription du gecko casqué, *Tarentola chazaliae*, à l'Annexe II.

B. Auteurs de la proposition

Mauritanie, Sénégal.

C. Erreur dans le projet de proposition

Il est fait référence une fois à Taïwan parallèlement à la Chine sans préciser qu'il s'agit d'une province chinoise.

D. Correction acceptable

À la page 5, paragraphe 3, remplacer « Chine » par « Chine continentale » et « Taïwan » par « la province chinoise de Taïwan ».

CoP19 Prop. 22

A. Proposition

Inscrire les espèces *Chelus fimbriata* et *Chelus orinocensis* à l'Annexe II.

B. Auteurs de la proposition

Brésil, Colombie, Costa Rica, Pérou.

C. Erreur dans le projet de proposition

Il est fait référence une fois à Taïwan parallèlement à la Chine sans préciser qu'il s'agit d'une province chinoise.

D. Correction acceptable

Dans le tableau 1, remplacer « Chine » par « Chine continentale » et, dans la version anglaise du tableau, remplacer « *Taiwan* » par « *Taiwan Province of China* ».

CoP19 Prop. 23

A. Proposition

Inscription de *Macrochelys temminckii* et *Chelydra serpentina* à l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

États-Unis d'Amérique

C. Erreurs dans le projet de proposition

- a) La province chinoise de Taïwan est mentionnée une fois et est qualifiée de « pays ».
- b) La RAS de Hong Kong et la RAS de Macao sont mentionnées deux fois parallèlement à la Chine.

D. Corrections acceptables

- a) À la page 4, sous-section 3.1, paragraphe 2, ligne 6 et 7, remplacer « dans la province chinoise de Taïwan, en Chine » par « dans la province chinoise de Taïwan, en Chine continentale ».
- b) À la page 9, sous-section 6.2, ligne 14 et à la page 10, paragraphe 3, ligne 16, remplacer « la RAS de Hong Kong, la Chine et la RAS de Macao » par « la RAS de Hong Kong (Chine), la Chine continentale et la RAS de Macao (Chine) ».

CoP19 Prop. 24

A. Proposition

Transfert de cinq espèces de tortues géographiques à tête large du genre *Graptemys* : *Graptemys barbouri*, *Graptemys ernsti*, *Graptemys gibbonsi*, *Graptemys pearlensis*, et *Graptemys pulchra* de l'Annexe III à l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

États-Unis d'Amérique

C. Erreurs dans le projet de proposition

La RAS de Hong Kong est mentionnée une fois parallèlement à la Chine.

D. Corrections acceptables

À la page 10, sous-section 6.2, paragraphe 1, lignes 6 et 7, remplacer « à la République populaire de Chine et à la RAS de Hong Kong » par « à la Chine continentale et à la RAS de Hong Kong (Chine) ».

CoP19 Prop. 25

A. Proposition

Inscrire la tortue carénée à couronne rouge (*Batagur kachuga*) à l'Annexe I de la CITES.

B. Auteur de la proposition

Inde

C. Erreur dans le projet de proposition et correction acceptable

À la page 4, sous-section 5, paragraphe 1, « Hong Kong » est mentionné sans préciser qu'il s'agit d'une RAS de Chine, et doit être remplacé par « RAS de Hong Kong (Chine) ».

CoP19 Prop. 28

A. Proposition

Inscription de l'espèce *Claudius angustatus* à l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

Mexique

C. Erreurs dans le projet de proposition

Hong Kong est mentionné trois fois sans être correctement désigné par « RAS de Hong Kong (Chine) » et est mentionné deux fois parallèlement à la Chine, tandis que dans le tableau 1 (seulement en anglais et espagnol), la RAS de Hong Kong (Chine) est désignée comme pays d'exportation (*País de destino/Country export*).

D. Corrections acceptables

- a) À la page 7, paragraphe 2, ligne 3 et paragraphe 3, ligne 6, remplacer « Hong Kong » par « RAS de Hong Kong (Chine) » et dans le tableau 1 (seulement en anglais et espagnol) remplacer « *Hong Kong* » par « *Hong Kong SAR of China* ».
 - b) À la page 7, paragraphe 3, ligne 6, remplacer « Chine » par « Chine continentale », et dans le tableau 1, remplacer « *China* » par « *China's* »
-

mainland ».

c) Dans le tableau 1, remplacer « *destination country* » par « *destination country/region* », et « *Country export* » par « *Country/region export* ».

CoP19 Prop. 29

A. Proposition

Inscription du genre *Kinosternon* (20 espèces) à l'Annexe II.

B. Auteurs de la proposition

Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Mexique, Panama.

C. Erreurs dans le projet de proposition

La RAS de Hong Kong, la RAS de Macao et la province chinoise de Taïwan sont désignées parallèlement à la Chine.

D. Corrections acceptables

À la page 8, sous-section 6.2, paragraphe 1, ligne 6, ligne 8, ligne 10, ligne 12, ligne 14, ligne 16, ligne 18, et paragraphe 2, ligne 14, remplacer toutes les mentions « Chine » désignée parallèlement à la RAS de Hong Kong, la RAS de Macao et la province chinoise de Taïwan par « Chine continentale ».

CoP19 Prop. 31

A. Proposition

Inscription de toutes les espèces de tortues musquées du genre *Sternotherus* à l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

États-Unis d'Amérique

C. Erreurs dans le projet de proposition

La RAS de Hong Kong et la RAS de Macao sont mentionnées une fois parallèlement à la Chine.

D. Corrections acceptables

À la page 8, sous-section 6.2, paragraphe 3, ligne 11, remplacer « la Chine, la RAS de Hong Kong et la RAS de Macao » par « la Chine continentale, la RAS de Hong Kong (Chine) et la RAS de Macao (Chine) ».

CoP19 Prop. 32

A. Proposition

Transfert à l'Annexe II du genre *Apalone* spp. (sauf les sous-espèces figurant à l'Annexe I).

B. Auteur de la proposition

États-Unis d'Amérique

C. Erreurs dans le projet de proposition

a) Hong Kong est mentionné trois fois sans être désigné correctement comme la RAS de Hong Kong (Chine), et deux fois parallèlement à la Chine.

b) Macao a été mentionné deux fois sans être correctement désigné comme la RAS de Macao (Chine), et parallèlement à la Chine.

D. Corrections acceptables

À la page 9, paragraphe 2, remplacer « Pays d'importations de ces espèces » par « Pays et régions d'importation de ces espèces », et « Hong Kong » par « RAS de Hong Kong (Chine) ». Remplacer « Macao » (également désigné comme « *Macau* » dans la version anglaise, page 8, paragraphe 2, ligne 3) par « RAS de Macao (Chine) ». Remplacer « Chine » par « Chine continentale ».

CoP19 Prop. 37

A. Proposition

Inscription du requin gris de récif (*Carcharhinus amblyrhynchos*), du requin sombre (*C. obscurus*), du requin tiqueue (*C. porosus*), du requin du Gange (*G. gangeticus*), du requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), du requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), du requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), du requin *Carcharhinus leiodon*, du requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), du requin de récif (*Carcharhinus perezi*), du requin bécune (*Isogomphodon oxyrhynchus*), du requin *Carcharhinus signatus*, du

requin nez blanc (*Nasolamia velox*), du requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), du requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), du requin *Carcharhinus obsoletus*, du requin *Carcharhinus cerdale*, du requin *Lamiopsis tephrodes* et du requin *Lamiopsis temminckii* à l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

Bangladesh, Colombie, El Salvador, Équateur, Gabon, Israël, Maldives, Panama, République arabe syrienne, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Union européenne.

C. Erreurs dans le projet de proposition et corrections acceptables

Dans l'ensemble du document, Hong Kong devrait être correctement désigné comme « RAS de Hong Kong (Chine) », et cela doit être corrigé.

CoP19 Prop. 40

A. Proposition

Inscription de la famille des Rhinobatidae (poissons-guitares) à l'Annexe II.

B. Auteurs de la proposition

Israël, Kenya, Panama et Sénégal.

C. Erreurs dans le projet de proposition et corrections acceptables

À la page 18, colonne *Distribution* du tableau (seulement en anglais), Taïwan est mentionné parallèlement à la Chine sans préciser qu'il s'agit

d'une province chinoise. Remplacer « Chine » par « Chine continentale ». Remplacer « Taïwan » par « province chinoise de Taïwan » dans le texte français et « *Taiwan* » par « *Taiwan Province of China* » dans le texte anglais.

CoP19 Prop. 44

A. Proposition

Inscription des trois genres *Handroanthus*, *Roseodendron* et *Tabebuia* à l'Annexe II de la CITES.

B. Auteurs de la proposition

Colombie, Panama, Union européenne.

C. Erreurs dans le projet de proposition et corrections acceptables

À la page 31, dans le tableau, Hong Kong est mentionné parallèlement à la Chine sans être désigné correctement comme « RAS de Hong Kong (Chine) ». Remplacer « Chine » par « Chine continentale » et « Hong Kong » par « RAS de Hong Kong (Chine) ».

CoP19 Doc. 62.2

Ce document résume les principales décisions et discussions dans le cadre de la CITES concernant le bois d'agar (en particulier *Aquilaria* et *Gyrinops*).

A. Erreurs dans le projet de proposition

Taiwan est mentionné à trois reprises sans préciser qu'il s'agit d'une province chinoise, et le terme « pays » est utilisé à la page 8, paragraphe 3, ligne 5 de la sous-section 2.2.

A. Corrections acceptables

- a) À la page 8, sous-section 2.2, paragraphe 3, ligne 5, remplacer « pays consommateurs » par « régions et pays consommateurs ». Remplacer « Taiwan » par « province chinoise de Taiwan ».
 - b) Dans l'ensemble du document, remplacer « Taiwan » par « province chinoise de Taiwan ».
-